

Les crédits

loi C-21 l'oublie et prétend imposer les mêmes normes dans tout le Canada, traiter les gens à Toronto de la même manière que les gens de ces régions.

M. Kempling: Vous n'avez pas lu le projet de loi. Lisez-le.

Mme Campbell (South West Nova): Mais bien sûr que je l'ai lu. Le secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi peut bien se caler confortablement dans son fauteuil. Il ne connaît pas les répercussions que ce projet de loi aura sur les Canadiens, même s'il ne fait aucun doute que cette mesure législative trahit la population.

Je serais la première à admettre publiquement que, dans ma circonscription ou ailleurs, on peut parfois abuser du régime d'assurance-chômage, et c'est ce que le gouvernement veut faire savoir à tous les Canadiens. Toutefois, je ne sais pas ce que ce projet de loi fera à cet égard.

Le projet de loi réduit le nombre de semaines de prestations, qui passeront probablement, selon les estimations d'un centre local de main-d'oeuvre, de 30 à 32 semaines pour un travailleur avec 17 semaines d'emploi assurable à 21 ou 22 semaines. Cela représente une réduction d'environ 10 semaines de prestations pour 17 semaines d'emploi assurable. Les gens, surtout ceux qui ont déjà eu affaire au régime d'assurance-chômage, auront tôt fait de comprendre les répercussions de ce changement.

Habituellement, les prestataires qui se présentent aux centres de main-d'oeuvre la première semaine de janvier doivent avoir à leur actif 17 semaines de travail. Du moins, c'était l'exigence à laquelle il devait satisfaire en janvier dernier pour toucher des prestations. Mais si le projet de loi est adopté sans autre amendement, les prestataires recevront des prestations pendant environ 22 semaines pour les 17 semaines assurables. J'imagine que cela nous mène jusqu'aux premières semaines de mai. Dans ma région, c'est à cette époque-là que les gens commencent à se chercher du travail parce que c'est la saison du poisson, mais de la façon dont le gouvernement a géré les pêches, nous ne sommes même pas sûrs qu'il y aura du poisson.

Or, qu'arrive-t-il? Les gens recommencent probablement à travailler entre le milieu de mai et juin. Ils font des heures supplémentaires, ils font leurs semaines et, s'il y avait du poisson, ils travailleraient toute l'année. Ils travaillent à temps partiel pendant toute l'année lorsqu'il

y a du poisson. Ce projet de loi prévoit qu'à la première semaine de mai, les prestataires de cette région ne recevront plus rien. Ils devront donc se trouver du travail.

Je sympathise avec les fonctionnaires qui aimeraient pouvoir dire: «Qu'ils se trouvent du travail!» Mais une région, dont l'économie est fondée sur l'agriculture, les pêches, la sylviculture et le tourisme, ne connaît le plein emploi que pendant mai, juin, juillet, août et septembre.

Donc, ces gens travaillent pendant 17 ou 20 semaines, car on est aussi bien de leur dire dès maintenant qu'il leur faudra entre 16 ou 20 semaines, puis ils retournent à l'assurance-chômage à l'automne. En février, ils auront reçu toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Selon les autorités municipales, ce projet de loi est pernicieux et n'a pas été analysé. Ce sont eux qui vont faire l'objet de pressions l'an prochain et non le ministre de Bay Street ou la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui d'un ton impitoyable et pompeux, déclare aux députés de l'opposition qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent.

J'invite la ministre à visiter le bureau d'assurance-chômage dans n'importe laquelle de ces régions. L'an dernier à cette époque, de 700 à 800 personnes avaient demandé des prestations d'assurance-chômage. Je crois que, la semaine dernière, ce chiffre s'élevait à environ 2 400 dans un seul bureau. Cela signifie deux choses. Premièrement, il n'y a pas de travail, ce que je n'ai pas de mal à croire étant donné qu'il n'y a pas de poisson, même s'il reste encore 26 millions de livres dans les quotas alloués aux pêcheurs côtiers pour ce mois-ci. Il n'y a pas de poisson et les gens ne peuvent pas compter sur le volume habituel de travail.

Deuxièmement, les gens savent que, s'ils présentent leur demande avant Noël, ils pourront peut-être bénéficier d'une période de prestations prolongée l'année prochaine et s'adapter aux dures exigences que le gouvernement impose sans offrir de solution de rechange.

J'étais ici lorsqu'un gouvernement libéral a modifié certaines des règles en matière d'assurance-chômage. Je m'opposais alors à certains des changements proposés. Mais je n'ai jamais vu un gouvernement apporter des changements, qui enlèvent environ 50 millions à une économie comme celle de la Nouvelle-Écosse, sans au moins établir un programme de création d'emplois dans une région où les gens ont besoin de ces semaines additionnelles de travail. Je n'ai jamais vu cela.